PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tenue le 12 février 2019 à 19h30, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

Sont présents : Mme Anne-Marie-Lareau, Mme Lyne Martel, Mme Kim Elbilia, Mme Mélanie Lampron, M. André Cyr et M. André Benoit, tous formant quorum sous la présidence du maire M. Luc Diotte.
Est aussi présente : La directrice générale Mme Gisèle Lépine Pilotte.

3046-19-02-01 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE
Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel de procéder à la constatation de la régularité de la séance.
ADOPTÉE

3047-19-02-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel d'approuver l'ordre du jour suivant, à savoir :
MOMENT DE RÉFLEXION
1- Ouverture de l'assemblée.
2- Approbation de l'ordre du jour.
3- Période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté
4-1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée 13 NOVEMBRE 2018
4.2- Adoption du procès-verbal de l'assemblée 11 DÉCEMBRE 2018
4.3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 DÉCEMBRE 2018
5.0- TRÉSORERIE :
5.1- Liste des comptes à payer au 31 JANVIER 2019
5.2- Liste des chèques et paiements ACCESD du 1er au 31 JANVIER 2019 à être entérinés
5.3- Registre des salaires versés du 30 décembre 2018 au 26 janvier 2019
5.4- MMQ Groupe ULTIMA INC.- Ristourne fidélité et Performance 1 557.00$
5.5 CRSBPL-Bibliothèque Autorisation paiement 2 échéances- 4 144.62$
6.0- ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
6.1-Volet 1-lavoir à bateaux-Bail immobilier au 921 Route 309- autorisation signature maire et DG
6.2-CLD Antoine-Labelle-Congrès Forêt Signature 5,6 et 7 juin 2019-265.$ inscription par personne
6.3- FQM- Position concernant le registre québécois des armes à feu-Avis
6.4- MRC Antoine-Labelle- Rencontre Comité inter municipal de la cour municipale – formation 24/04/2019 19h00 pour les élus et DG.
6.5- Persévérance scolaire- Suggestions des Actions posées par la municipalité
6.6-Postes Canada- Demande d'élargissement des heures d'ouverture
6.7- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Site web- MAJ
7.0- TRAVAUX PUBLICS :
7.1- TECQ- 2014-2018- Programmation révisée-acceptée par le MAMH
7.2-TECQ-2014-2018-N.Sigouin infra-Conseils-F18-0143-1 667.14$ F-2242 – 1 892.77$ F- 317.91$
7.3- TECQ- 2019-2023- Paramètres financiers.
7.4- TECQ 2019-2023- Demande d'ajouts de flexibilités aux règles d'application.
7.5- MTQ- Circulation des VHR- Collaboration pour mises en place de sentiers urbains
7.6- RIRL- Travaux chemin de Kiamika- Complément au dossier
7.7- MTQ- Permis de voirie- Résolution 2019
08- LOISIRS ET CULTURE :
8.1- Activités Février- Mars- Déjeuner vendredi 8 mars Déjeuner multigénérationnel 8h00 à 10h00 avec activités jeux de société
8.2- Bibliothèque municipale-Commis-Entériner engagement de Mme Mélanie Neault- probation 6 mois
8.3- Table des ainés Antoine-Labelle- Demande d'un représentant pour la municipalité
8.4- PFM/MADA- Lettre d'accueil aux nouveaux arrivants
8.5- AD-Vision – Sondage 15 à 35 ans
8.6- Conseil régional de développement des Laurentides- Mercredi 20 février 2019 de 8h30 à midi Auberge l'Étape, 265 Boul. Albiny-Paquette, Mont-Laurier.
9.0- URBANISME ET ENVIRONNEMENT :
9.1- MELCCC- Programme d'aide financière mise aux normes de barrages municipaux
10- RÉGIES- COMITÉS ETSÉCURITÉ CIVILE ET PUBLIQUE:
10.1- RIDL- Projet d'aménagement de l'écocentre
10.2- Programme de sécurité civile- Acceptation Volet 1
10.3-Programme de soutien financier pour la préparation des municipalités aux sinistres– Volet 2.
10.4- DEA- Installation Portique d'entrée-Bibliothèque Accès 24h/24h
10.5- Formation RCR avec DEA- 23 mars 2019
10.6- Schéma de Couverture en sécurité incendie – Adoption rapport annuel 2017
10.7- Sécurité civile- Sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre + MAJ du site web municipal
11- Période de questions

12- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

3048-19-02-4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 NOVEMBRE 2018

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Madame la conseillère Anne-Marie Lareau propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 novembre 2018 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

3049-19-02-4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 11 DÉCEMBRE 2018

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Madame la conseillère Kim Elbilia propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 décembre 2018 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

3050-19-02-4.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL -ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 18 DÉCEMBRE 2018

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr, d'approuver le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 18 décembre 2018 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

3051-19-02-5.1- LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2019

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Kim Elbilia d'approuver la liste des comptes ci-dessous énumérés et d'autoriser la directrice générale de la municipalité d'effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit ;

ADMINISTRATION		
Petite caisse	32.80 $	
Pierrette Léonard	64.80 $	
Dépanneur Lac-des-Iles	17.90 $	
Papeterie des H-Rivières	261.35 $	
Acceo Acomba	486.33 $	
Bureautique Division Impr.Papineauville	205.11 $	
Bélanger Électronique	330.04 $	
IGA Tellier	5.99 $	
PG Solutions	262.43 $	
Visa	101.00 $	*1 767.75 $*
CENTRE COMMUNAUTAIRE		
Centre d'Hygiène	74.74 $	
Contrôle-Tech	508.90 $	
Librairie Jaclo	142.57 $	
Distr. SBC	19.09 $	
Espace JL Bélanger	212.70 $	*958.00 $*
VOIRIE (courant)		
Dépanneur Lac-des-Iles	868.40 $	
Carrefour Industriel	950.47 $	
Nettoyeur Meilleur	26.90 $	
Location L.A. Pelletier	207.20 $	
Nortrax	192.17 $	
Contrôle-Tech	465.85 $	
GARAGE		
Mont-Laurier Propane	1 810.43 $	
Carrefour Industriel	187.25 $	
Rona	385.94 $	
DÉNEIGEMENT		
Carrefour Industriel	1 497.79 $	
Location L.A. Pelletier	7 024.56 $	
Métal Gosselin	4.11 $	
Atelier d'Usinage Mont-Laurier	1 074.68 $	
Les Ateliers de Réparation B & R	1 611.40 $	
Pneus Lavoie	401.66 $	
Pneus Lavoie	(80.48) $	*16 628.33 $*
PIIRL		
MRC Antoine-Labelle	1 007.50 $	*1 007.50 $*
PATINOIRE		
Dépanneur Lac-des-Iles	112.05 $	
Sport Motorisé Honda	52.19 $	
Plomberie du Boulevard	83.49 $	
PMFM/MADA		
Santinel	137.51 $	
NOUVEAUX HORIZONS		
Claire Doré	36.51 $	
BIBLIO		
Papeterie des Hautes-Rivières	516.71 $	
Claire Doré	26.06 $	*964.52 $*
URBANISME/AQUEDUC		
Serv Env. Lussier	1 494.68 $	
Groupe Environex	71.60 $	*1 566.28 $*
TOTAL DES COMPTES À PAYER :		*22 892.38 $*

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

3052-19-02-5.2 - LISTE DES CHÈQUES ET PAIEMENTS ACCESD DU 1ER AU 31 JANVIER 2019 À ÊTRE ENTÉRINÉS

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau, d'approuver la liste des chèques et paiements ACCES D à être entérinés du 1er au 31 JANVIER 2019

Liste des comptes à payer 31 JANVIER 2019	*09-01-19*	***13721 À 13750***		***13 297.50 $***
		13734	ANNULÉ	
Visa Desjardins	" "	13751	*ACCÈS D*	***571.05 $***
ADT Canada	" "	13752	ACCÈS D	103.30 $
Bell Mobilité	" "	*13753*	ACCÈS D	26.82 $
Société Canadienne des Postes	" "	13754		977.29 $
Imprimerie L'Arthographe	" "	*13755*		112.11 $
COMBEQ	14-01-19	*13756*		431.16 $
Association Directeurs Municipaux du Québec	" "	13757		880.33 $
Marco Carrion	" "	13758		29.88 $
Hydro-Québec	21-01-19	13759	ACCÈS D	559.78 $
Société Canadienne des Québéçois	" "	*13760*		82.80 $
Groupe Ultima	" "	13761		19 043.00 $
PG Solutions	" "	13762		8 082.75 $
Modellium Inc	" "	13763		201.21 $
Fédération Québéçoises des Municipalités	" "	13764		1 199.40 $
Québec Municipal	" "	13765		193.51 $
RIDL	28-01-19	13766		26 153.00 $
				71 944.89 $

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

3053-19-01-5.3 REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 30 DÉCEMBRE 2018 AU 26 JANVIER 2019

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé Madame la conseillère Lyne Martel, d'approuver registre des salaires à être entérinés du 30 décembre 2018 au 26 janvier 2019

Semaine du 30 décembre au 5 janvier 2019	6 021.61 $
Rémunérations conseil janvier 2019	3 879.19 $
Semaine du 6 janvier au 12 janvier 2019	5 235.70 $
Semaine du 13 janvier au 19 janvier 2019	5 825.83 $
Semaine du 20 janvier au 26 janvier 2019	5 721.49 $
JANVIER	***26 683.82 $***

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

ITEM 19-02-5.4 - MMQ GROUPE ULTIMA INC.- RISTOURNE FIDÉLITÉ ET PERFORMANCE 1 557.00$

La directrice générale fait part aux membres du conseil de la réception d'un chèque au montant de 1 557.00$ de la Mutuelle des Municipalités du Québec.

3054-19-02-5.5- CRSBPL- AUTORISATION PAIEMENTS QUOTE-PART 2019- 4 144.62$

par Madame la conseillère Kim Elbilia propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel que la directrice générale soit autorisée à faire deux paiements, soit de 2 072.31$ $ à la CRSBP des Laurentides, représentant la quote-part pour l'année 2019 de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles et ce, pour les échéances du 1er mars et du 1er juin 2019 pour un montant global de 4 144.62$ taxes incluses.

ADOPTÉE

3055-19-01-6.1 VOLET 1- LAVOIR À BATEAUX- BAIL IMMOBILIER AU 921 ROUTE 309- AUTORISATION SIGNATURE MAIRE ET DG

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles désire louer de Dépanneur Lac-des-Iles une parcelle de terrain situé au 921 route 309 Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles pour fins de lavoir à bateaux qui est destiné à toutes personnes possédant une embarcation pouvant être utilisée sur tout plan d'eau situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, d'une ligne téléphonique, d'un panneau d'affichage numérique et son support, d'un accès WIFI et un cabanon (+ ou – 80 pc) pour abriter les installations électriques nécessaires aux bons fonctionnements des équipements et du matériel.

ATTENDU QUE le locateur, représenté par Mme Johanne Côté, accepte de louer au locataire la parcelle de terrain selon toutes les clauses énumérées au bail;

ET QUE tous les frais encourus pour les installations dans ce dossier sont à la charge de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles;

Madame la conseillère Lyne Martel propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau, que la directrice générale Madame Gisèle Lépine Pilotte et le maire Monsieur Luc Diotte soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles tous les documents requis dans ce dossier.

ADOPTÉE

3056-19-02-6.5 PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE- SUGGESTIONS DES ACTIONS POSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la persévérance scolaire et la réussite éducative, sont une priorité pour le conseil municipal pour les enfants et adolescents de notre territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal et tous les employés sont fiers de valoriser l'éducation et de contribuer à rappeler l'importance de la persévérance scolaire;

ATTENDU QU' il est à la portée de tous de poser des gestes qui représenteront des « + » pour la persévérance scolaire et la réussite éducative d'un jeune aux différentes étapes de sa vie.

ATTENDU QUE grâce à leur proximité avec les citoyens, les municipalités ont le pouvoir d'influencer directement la qualité de vie des familles en posant des actions concrètes. En particulier par la promotion de la culture et des saines habitudes de vie ainsi qu'à une optimisation des services et infrastructures à proximité des quartiers qui permettent, entre autres, aux jeunes de développer leur plein potentiel et de s'épanouir à travers leur parcours éducatif.

ATTENDU QUE c'est l'addition de tous ces gestes qui fait une réelle différence dans sa réussite éducative. Et qu'en tant que décideurs municipaux, nous devons leur proposer un environnement de vie qui favorisera leur réussite.

PAR CONSÉQUENT, la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles est fière de soutenir les acteurs du milieu scolaire et communautaire et de contribuer au développement d'actions municipales qui ont un impact positif sur la réussite éducative des jeunes de la municipalité.

ET QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles proclame son appui à la persévérance scolaire et félicite par la même occasion tous les étudiants, jeunes et moins jeunes, qui se démarquent par leur persévérance et leurs efforts à faire de leur parcours scolaire une réussite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3057-19-02-6.6 **POSTES CANADA- DEMANDE D'ÉLARGISSEMENT DES HEURES D'OUVERTURE**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-iles demande à Postes Canada de maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-iles demande à Postes Canada de revoir sa politique de coupure des heures d'ouverture des bureaux de poste ruraux;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-iles demande à Postes Canada de ramener les heures d'ouverture des bureaux de poste ruraux à ce qu'elles étaient avant

les dites coupures, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 afin d'offrir aux citoyens une qualité de services auquel tous ont droit;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-iles demande à Postes Canada de revenir à la pratique passée et de rétablir pleinement les heures d'ouverture des bureaux de postes ruraux.

ADOPTÉE

3058-1-02-7.2 **TECQ- 2014-2018-N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS- F 18-0143- 1 667.14$ F-2242 – 1 892.77$ F- 317.91$**

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau, que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé du-Lac-des-Iles autorise le paiement des factures au montant de 3 877.82$ taxes incluses à la firme N. Sigouin Infra-Conseil pour des travaux liés à la station d'eau potable et applicable à la programmation de la TECQ.

ADOPTÉE

3059-19-02-7.4 TECQ 2019-2023- DEMANDE D'AJOUTS DE FLEXIBILITÉS AUX RÈGLES D'APPLICATION

ATTENDU QUE les modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023 sont maintenant connues

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Benoit

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

3060-A 19-02-7.5 <u>MTQ- CIRCULATION DES VHR- COLLABORATION POUR MISES EN PLACE DE SENTIERS URBAINS</u>

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseiller Kim Elbilia que le conseil de la Municipalité de Saint-aimé-du-Lac-des-Iles donne son appui à la Municipalité de Lac-Saint-Paul pour sa demande adressé au ministère des Transports du Québec afin d'obtenir leur collaboration à la mise en place de sentiers urbains permettant l'accès aux services situés dans les périmètres urbains par les véhicules hors-route.

ADOPTÉE

3060-B-19-02-7.7 <u>MTQ- PERMIS DE VOIRIE</u>

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de !'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de !'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître-d 'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de !'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Cyr et appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel que la Municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2019 et qu'elle autorise Mme Gisèle Lépine Pilotte, directrice générale à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 $; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

DE PLUS, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE

La séance est ajournée par le *maire* M. *Luc Diotte.* Il *est 19:50 heures.*
La séance est réouverte par le *maire,* M. Luc Diotte. Il *est 20:05 heures*

3061-19-10-8.2 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE- ENGAGEMENT DE MME MÉLANIE NEAULT-TEMPS PARTIEL- AVEC PERIODE DE PROBATION

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles accepte la recommandation d'engager Madame Mélanie Neault et ce pour combler le poste de commis de bibliothèque et que ce poste est régi par la convention collective en vigueur et que cette résolution soit transmise au CRSBP des Laurentides.

ADOPTÉE

3062-A-19-02-9.1 VOLET 1 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA MISE AUX NORMES DE BARRAGES MUNICIPAUX (PAFMAN)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN;

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrage de propriété municipale visé Barrage Jean-Baptiste Dubé, numéro X0005429, est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant la confection de l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage de la Municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découleront;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lyne Martel
APPUYÉ par Madame la conseillère Mélanie Lampron

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN;

QUE madame Gisèle Lépine Pilotte, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière relatifs à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

ADOPTÉE

3062-B-19-02-10.1 - RIDL- APPROBATION DU PROJET DE DÉMÉNAGEMENT ET DU RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOCENTRE ACTUEL

Madame la conseillère Kim Elbilia propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel propose que le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles approuve, tel que décrit à votre correspondance du 16 février 2019, le projet de déménagement et réaménagement de l'écocentre de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

3063-19-02-10.3 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Lampron
Appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau
Et résolu;
Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000.00$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000.00$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000.00$;
Que la municipalité autorise *Monsieur Tommy Millette, inspecteur en bâtiment et en environnement* à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

3064-19-02-10.4 DEA- INSTALLATION PORTIQUE D'ENTRÉE-BIBLIOTHÈQUE ACCÈS 24H/24H

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise l'installation d'un défibrillateur automatisé (DEA) à l'entrée de la bibliothèque municipale située au 871 chemin Diotte. Et que cet appareil est et doit demeurer disponible sur place pour tout futur besoin.

ADOPTÉE

3065-19-02-10.6 SCHÉMA DE COUVERTURE EN SÉCURITÉ INCENDIE – ADOPTION RAPPORT ANNUEL 2017

Madame la conseillère Mélanie Lamron propose, appuyé par Madame la conseiller Kim Elbilia que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles accepte pour adoption le rapport annuel 2017 relatif à la couverture en sécurité incendie de la MRCAL

3065-19-02-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel la levée de l'assemblée régulière du 12 février 2019.

ADOPTÉE

Luc Diotte
Maire

Gisèle Lépine Pilotte
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens du l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte